



Communiquer sur les coûts de gestion des déchets

En s'appuyant sur la Matrice des coûts

PRÉAMBULE

Pour beaucoup de collectivités, produire une information fiable, complète, accessible et compréhensible par tous reste une difficulté, particulièrement en matière de coûts de gestion des déchets. Or la gestion des déchets a beaucoup évolué ces dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle et LTECV, évolution de la TGAP et des modalités de facturation...), rendant la communication nécessaire sur l'évolution et la maîtrise des coûts. L'utilisation d'une méthode de présentation des coûts commune à l'échelle nationale au travers des Matrices des coûts permet d'extraire des indicateurs financiers fiabilisés, favorisant une meilleure compréhension et transparence des coûts au travers d'un langage commun. Un travail de présentation et de diffusion des données financières reste cependant nécessaire pour rendre l'information sur les coûts du service public de prévention et gestion des déchets (SPPGD) accessible et adaptée aux publics visés, des élus aux usagers du service en passant par les services techniques des collectivités.

1. Au travers du rapport annuel obligatoire sur le prix et la qualité du SPPGD

1.1. De nouveaux indicateurs financiers imposés

Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés »¹. Ce rapport annuel vise un double objectif :

- rassembler et mettre en perspective les données existantes sur le fonctionnement du SPPGD,
- permettre l'information des citoyens sur le coût, le financement et la qualité du SPPGD en favorisant une prise de conscience des enjeux de prévention, de tri des déchets, et plus globalement d'économie circulaire par la mise en avant leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

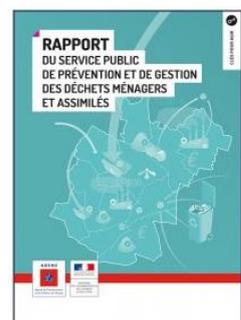
Ce rapport annuel constitue donc pour les collectivités une opportunité pour présenter les enjeux du dispositif de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur leur territoire et rendre compte de l'exhaustivité et de la sincérité des coûts du service public.



Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, entré en vigueur au 01/01/17, a abrogé le 1^{er} décret du 11 mai 2000 et **modifié le contenu minimal du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPPGD en imposant de nouveaux indicateurs dont des indicateurs économiques et financiers obligatoires, certains déclinés par flux de déchets et postes de charges.**

La Matrice des coûts est un cadre national de présentation des coûts du SPPGD élaboré par l'ADEME qui permet de détailler pour chaque flux de déchets les charges et produits associés, afin d'évaluer avec précision les coûts réels de gestion. Elle permet ainsi d'alimenter les indicateurs du rapport annuel en apportant un gage supplémentaire de **fiabilité des données** d'une année sur l'autre par des **règles de remplissages communes** permettant un **suivi de l'évolution des coûts et un positionnement par rapport au référentiel national des coûts**. Elle permet également de rapprocher le coût global du service de son financement, incluant les contributions versées par les usagers.

L'ADEME a actualisé son **guide de mise en œuvre du rapport annuel sur le prix et la qualité du SPPGD** disponible sous : <http://www.ademe.fr/rapport-service-public-prevention-gestion-dechets-menagers-assimiles>. Ce guide apporte une aide aux rédacteurs du rapport en proposant des éléments de méthodologie et de représentation synthétique et pédagogique des informations.



¹ Article L2224-17-1 du CGCT

Il propose en particulier :

- Un décryptage des nouveaux indicateurs obligatoires du décret de 2015 avec, pour les collectivités renseignant la Matrice des coûts, un renvoi systématique vers la source des données financières demandées dans la Matrice permettant d'alimenter ces indicateurs (matrice agrégée en euros et en euros par habitant, colonne « total » ...)
- Des nouveaux indicateurs complémentaires pour aller plus loin
- Des exemples concrets de représentation graphique ou schématique pour plus de lisibilité des données
- Un nouveau cahier d'aide à la communication pour accompagner les collectivités dans leur démarche d'information des consommateurs/habitants/citoyens



Des indicateurs du rapport annuel dans la fiche acteur de SINOE® déchets (données exportables sous Excel) :

- ✓ Onglet « Gestion des coûts » puis colonne « Export » et logo « € » pour générer par année des tableaux Excel et graphiques associés de données de synthèse financières sur : la décomposition des coûts aidés par flux avec une comparaison à la moyenne nationale du référentiel des coûts pour la typologie d'habitat de la collectivité, l'évolution du coût aidé HT par habitant, l'évolution des quantités collectées par flux
- ✓ Onglet « Indicateurs » puis « Bilans et historiques » pour les indicateurs techniques

Exemple du SMICTOM Sud Est Ile et Vilaine : afin d'anticiper les évolutions du décret de 2015 modifiant le contenu du rapport annoncées par AMORCE, et à la demande de la direction, un important travail de refonte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets a été mené par le syndicat en 2014. Sur proposition du service communication, un format plus synthétique (cible : maximum 50 pages) et plus clair a émergé, permettant une meilleure mise en avant des données chiffrées pertinentes. La prépondérance de visuels avec une limitation des textes superflus et des redites, ainsi que la clarté des informations ont guidé l'élaboration de la nouvelle trame. Au niveau de la présentation des coûts de gestion des déchets issus de la Matrice des coûts, une **double page « décryptage des coûts du service »** a fait son apparition. Elle propose une présentation linéaire des coûts complets par flux, accompagnés d'une décomposition des sources de financement et de leur poids en %, puis du coût résiduel restant à charge en € HT/hab, avec ses évolutions sur les 5 dernières années.



Cette nouvelle version du rapport annuel réalisée en interne a été très bien perçue par les habitants du territoire et les élus. Elle sert de base (données de contexte et de synthèse) pour l'analyse des coûts présentée en Commission des Finances, lors du Comité Syndical et lors des conseils municipaux ainsi que pour des informations succinctes dans le magazine semestriel grand public (<http://www.smictom-sudest35.fr/publications/>) puis écho du tri n°15 page 5 "repères". Un retour sur les coûts est également proposé sur le site web : <http://www.smictom-sudest35.fr/actualites/326-les-couts-du-service.html>

→ **Intérêt d'une synthèse du rapport annuel :**

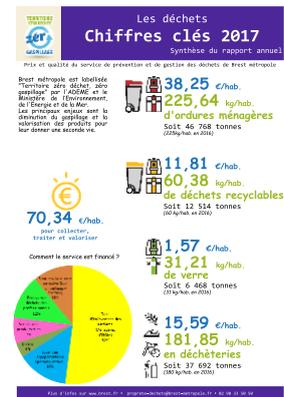
Le rapport peut contenir une synthèse afin de mettre en valeur les indicateurs clés du SPPGD et permettre une communication simplifiée auprès des élus et habitants moins aguerris. Cette synthèse constitue un exercice de prise de recul qui vise à identifier les points essentiels du rapport annuel sur lesquels l'information aux élus et citoyens peut se focaliser. Une présentation globale et compacte des coûts et du financement du SPPGD doit être recherchée sous forme de chiffres clés, sans entrer dans un niveau de détail ou une multiplicité d'analyses qui peut nuire à la compréhension globale du service.

La synthèse peut être diffusée à un public large, de manière indépendante ou au sein d'autres outils d'information. Elle constitue une trame de support d'information, éventuellement intégrable dans un journal municipal ou dans tout autre document émanant de la collectivité. La synthèse, le « 4 pages », le poster, ou tout autre format de support produit dans le but d'informer sur le SPPGD, peuvent être mis en ligne sur le site Internet de la collectivité afin d'en faciliter l'accès par le grand public.



Exemple de Brest Métropole : le rapport annuel de Brest Métropole est un document narratif complet qui permet d'avoir une vision globale et détaillée du service public de gestion des déchets. Toutefois, ce document est souvent complexe à appréhender, il paraissait donc important à la collectivité de pouvoir diffuser en parallèle aux élus, partenaires et sur internet une fiche indépendante et synthétique qui reprenne les principales données chiffrées, dont les tonnages par flux déclinés en kg/hab/an, les coûts par flux en €/hab, les sources de financement du SPPGD, les recettes de vente des produits triés et les soutiens de certains flux collectés en déchèteries.

Retrouvez cette synthèse et la précédente édition sous : <https://www.brest.fr/agir-pour-l-environnement/proprete-dechets/dechets-2216.html>



Retrouvez d'autres exemples de rapports annuels et synthèses des chiffres clés du SPPGD sur le site internet AMORCE dans la boîte à outils déchets d'AMORCE sous : <http://www.amorce.asso.fr/fr/dechets/boite-outils-dechets/#communication-couts>

1.2. La diffusion du rapport

Conformément aux articles D2224-5 et L2224-17-1 du CGCT, le rapport annuel est public et consultable par tous en mairie ou au siège de l'EPCI dès sa publication. Il doit également être disponible sur le site Internet de la commune (si elle en dispose) ainsi que celui des EPCI concernés par le rapport. Dans les communes de plus de 3 500 habitants, le rapport est porté à la connaissance du public dans les quinze jours qui suivent sa présentation à l'assemblée délibérante. Le rapport est adressé au Préfet pour information.

Ce rapport permet au maire d'assumer pleinement son rôle d'information auprès des administrés. Au-delà du contenu et de l'importance que représentent la prévention et la gestion des déchets, il s'agit bien d'une occasion permettant de satisfaire à l'obligation de transparence sur la politique locale de gestion des déchets.

2. Communication « ciblée » auprès du grand public sur les coûts et le financement du SPPGD

La communication « grand public » est indispensable à l'usager, car, par son comportement, il est un acteur et un maillon incontournable du service public qui lui est rendu. De plus, elle est essentielle au fur et à mesure que le service rendu évolue, pour ne pas s'éloigner de l'habitant et conserver la proximité entre les usagers et les institutions de service public. Mais nombreux encore sont les citoyens qui ne savent pas qui est l'entité responsable de la collecte des déchets (commune, communauté de communes, syndicat intercommunal...), combien leur coûte la gestion des déchets et quels services sont proposés. La stratégie de communication va consister à mobiliser de nombreux relais et supports d'information, avec une approche « ciblée » pour toucher plus directement les usagers du service dans leur quotidien.

La communication en matière de gestion des déchets se décline en général suivant deux axes : communication écrite et communication orale de proximité.

La communication écrite peut être le vecteur de messages sur le coût et le financement du SPPGD pour renforcer la transparence. La communication sur les coûts destinée aux habitants s'adresse cependant à un public peu familiarisé à une vision globale de la gestion des déchets, encore moins à une vision par flux ou par étape technique. Il faut donc aider les habitants à prendre du recul en conservant une vision synthétique du service public et de son coût, en présentant peu de chiffres pour favoriser la mémorisation et en rappelant que le coût est la conséquence de choix politiques pris par la collectivité. Pour situer, voire relativiser le coût de la gestion des déchets, il peut être intéressant de rapprocher le coût de la gestion des déchets en euros par habitant de dépenses concrètes et quotidiennes des ménages (par exemple, un coût annuel de gestion des déchets de 100 € par habitant et par an correspond mensuellement à une place de cinéma...). Il faut également être vigilant dans l'emploi des termes techniques peu parlants (coût complet, coût aidé...) en recherchant la simplicité pour des informations compréhensibles par tous. La communication orale de proximité (en réunion publique, au porte à porte, etc.) nécessite sur le volet coûts un temps de préparation et de formation préalable pour ne pas diffuser de message erroné, s'adapter aux différentes cibles et anticiper les questions.

2.1. Mixer les supports pour toucher le plus grand nombre d'utilisateurs

Il s'agit pour la collectivité de se saisir pleinement des différents outils et canaux de communication afin d'assurer une diffusion la plus large possible des informations financières pertinentes auprès du public ciblé. Attention cependant : la création d'une pléthore de supports peut aller à l'encontre du message principal à délivrer. Sans s'interdire de communiquer, la collectivité peut avoir une gestion raisonnée des outils produits et adopter des principes d'éco-communication, en commençant par utiliser les supports existants.

2.1.1. Informer via les journaux des collectivités

Les journaux des collectivités sont le relais d'information par excellence. Bulletins municipaux, journaux des intercommunalités, publications des syndicats... sont lus, notamment dans les campagnes et par les personnes moins à l'aise avec internet. Il est recommandé de faire un inventaire de ces supports et de tenir compte de leur périodicité pour communiquer régulièrement sur les coûts du SPPGD.

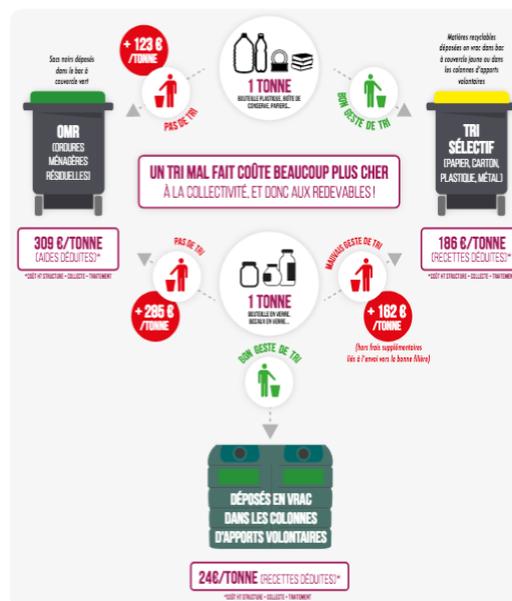
Exemple du SICTOM Pontaugur Pontgibaud :

Le SICTOM Pontaugur Pontgibaud aborde régulièrement la question de la facturation du service aux usagers dans sa lettre d'information annuelle « Le Mag' », disponible également sur son site internet : <http://www.sictom-pontaugur-pontgibaud.fr/spip.php?article69>. La répartition des dépenses et recettes du SPPGD y est systématiquement abordée mais des focus thématiques sont renouvelés chaque année.

Dans son numéro de 2016, un encart sur le tri des emballages (ci-contre) a été réalisé pour communiquer sur l'importance du geste de tri. L'impact financier du geste de tri des usagers du service est mis en avant selon 2 angles d'approche : si le tri est bien fait ou si le tri est mal fait afin de les inviter à ne pas relâcher les efforts menés. Les coûts à la tonne utilisés sont issus de la Matrice des coûts.

POURQUOI TRIER LES EMBALLAGES ?

On entend souvent que « cela ne sert à rien de trier », « cela coûte toujours plus cher » et pourtant c'est utile : **> Pour maîtriser les coûts**



Pour maîtriser les coûts, il faut également bien trier ses emballages. On retrouve environ 17% de déchets, autres que des emballages recyclables, dans les bacs jaunes ou des colonnes d'apport volontaire, des erreurs qui pèsent lourd financièrement.



Grâce à la vente des matériaux recyclables (bouteilles plastiques, cartons, métal,...) et aux soutiens financiers d'Eco Emballages, le SICTOM dispose de recettes supplémentaires pour gérer le traitement des déchets. Cela contribue en partie à stabiliser le montant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

2.1.2. Utiliser les supports numériques

Sur les supports numériques, l'information est disponible 24h/24 et peut être modifiée rapidement. Cet espace web peut prendre la forme d'un onglet sur le site internet de la collectivité, d'un blog, d'un site dédié, d'une page Facebook ou encore d'une application smartphone... L'utilisation de simulateurs où l'utilisateur est invité à faire des choix et mesurer les impacts financiers associés permet une plus grande interactivité et compréhension des messages avec des résultats liés à leurs propres comportements. Les médias sociaux offrent aussi de nouvelles formes d'espaces de dialogues qui favorisent une proximité en répondant aux cas par cas aux interrogations des usagers. Ils nécessitent cependant une forte réactivité et prudence dans les réponses qui pourront être ensuite repartagées sans moyen de contrôle par son émetteur.

Exemple du Pays du Clermontois : http://www.pays-clermontois.fr/page-dechets_217_9_133.html

La Communauté de Communes du Pays Clermontois a choisi d'informer les usagers, via un onglet dédié sur le site internet de la collectivité, de leur responsabilité et de l'impact de leur comportement sur l'environnement et le coût du service public de prévention et gestion des déchets. L'habitant est placé au cœur du dispositif de gestion des déchets et sa participation au bon fonctionnement du dispositif est évaluée, dans un 1^{er} temps sous l'angle de la protection de l'environnement. Puis la contribution de chaque habitant à la maîtrise des coûts est ensuite mise en avant via le tableau suivant, en comparant un habitant qui tri et utilise la déchèterie à celui qui fait moins d'efforts en orientant la majorité de ses déchets dans les OMR :

Le tableau ci-dessous le démontre. Un habitant du Clermontois produit en moyenne 586 kg de déchets par an. Selon la manière dont il va utiliser les différentes solutions dont il dispose pour éliminer ses déchets, le coût pour la collectivité (et donc pour l'habitant au travers de la TEOM - Taxe d'enlèvement des ordures ménagères), varie dans des proportions importantes :

	Habitant qui trie dans la moyenne		Habitant qui ne trie pas	
	Kg	€	Kg	€
Le Tri des emballages	53	5,59	-	-
Les déchets verts	93	8,88	-	-
Les apports en déchèterie	149	10,10	-	-
Les encombrants	17	3,10	166	30,24
Déchets ménagers résiduels	275	34,79	420	53,18
Total	586 kg	62,48 €	586 kg	83,42 €

La différence entre une personne qui trie comme la moyenne des habitants et une qui ne trie pas du tout est de 21 € par an. Pour une population de 27.578 habitants, cela représente une économie totale de plus de 577.500 € sur l'année.

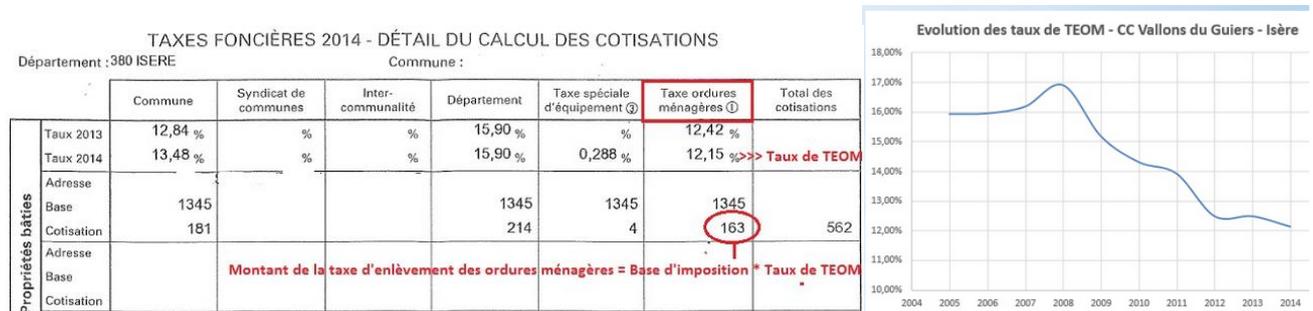
2.2. Expliquer la facturation du service

L'utilisateur peut être déconnecté des coûts du service public de gestion des déchets qui lui sont imputés, particulièrement quand le mode de financement est déconnecté de la nature du service proposé (cas de la TEOM prélevée sur la taxe foncière). Les contribuables et les locataires qui ne paient pas directement la taxe foncière ont notamment peu conscience des coûts réels que génère la gestion des ordures ménagères et des intérêts du tri. Communiquer sur la TEOM, sa nature, son mode de calcul et les différences qu'il engendre peut permettre à l'utilisateur d'identifier l'existence d'une contribution financière dédiée au SPPGD et de prendre connaissance du montant dont il s'acquitte lui-même.

Exemple du SICTOM du Guiers :

Le SICTOM du Guiers a choisi d'expliquer sur une page internet dédiée les avantages et inconvénients du financement du service déchets par la TEOM : <http://www.sictom-guiers.fr/index.php?page=financement-du-service>. L'objectif pour le syndicat est d'expliquer à l'utilisateur le mécanisme de paiement du service, sa valeur et ce que comprend ce coût. Le calcul de la TEOM prélevée sur la taxe foncière y est détaillé, avec une mise en avant des différences engendrées d'une part, via les taux de TEOM votés par les collectivités adhérentes en fonction du budget nécessaire pour gérer les déchets, et d'autre part, par les valeurs locatives des logements déterminées par l'administration en fonction de leur superficie et des éléments de confort ainsi que du marché immobilier local.

2 exemples sont ainsi donnés sur 2 territoires pour faire ressortir ces différences qui ne dépendent pas de la composition du foyer ni du service rendu.



L'impact de la mise en place du tri sélectif sur la baisse du taux de TEOM est particulièrement mis en avant pour montrer que le comportement des usagers du service a quand même une influence sur le coût de gestion des déchets. Le syndicat communique également régulièrement sur les coûts de gestion des déchets évalués au travers de la Matrice des coûts sur son site internet et dans son magazine « Déchets infos ».



→ Vigilance quant à la communication sur les coûts en tarification incitative :

La tarification incitative est complexe, tant pour la collectivité qui porte le projet que pour les citoyens qui doivent s'approprier les nouvelles modalités de facturation et adapter leurs gestes de tri. Sa mise en œuvre nécessite non seulement d'être expliquée dans tous ses aspects, dont en particulier le changement des modalités de facturation, mais aussi de remporter l'adhésion du plus grand nombre : c'est pourquoi les collectivités qui se sont engagées s'accordent à dire que la communication est l'un des facteurs de réussite du projet.



Le guide ADEME réf. 8056 « Communiquer sur la tarification incitative » donne des conseils pour bien communiquer lors du passage en tarification incitative, étayés de retours d'expérience d'une vingtaine de collectivités : comment établir la stratégie et le plan de communication ? quels sont les messages efficaces et ceux à éviter, les outils incontournables ? quelle communication lors de l'étude préalable, lors de l'enquête sur la dotation ou lors du test en blanc ?



Le message principal de la campagne de communication ne pourra pas forcément tout dire mais cherchera à montrer les bénéfices collectifs et individuels du dispositif. L'argument sur la réduction des déchets et le bénéfice environnemental est en général le plus utilisé par les collectivités pour montrer l'ambition principale du dispositif, tout comme sa finalité. Exemples* : Je trie plus, je jette moins - Moins de déchets, c'est notre intérêt – Je jette moins, je pense à demain.

LA RÉDUCTION DES COÛTS : UN MESSAGE À ÉVITER !

C'est l'argument le plus sensible et donc à employer avec précaution. Dans bien des cas, la maîtrise des coûts est vraie pour la collectivité... mais pas pour tous les habitants. Dire que la tarification incitative permet de payer moins n'est pas forcément vrai pour tous les usagers. « Plus on trie, moins on paie – Jeter moins, j'y gagne » : ce type de messages est donc une source potentielle de malentendus. Préférer le message de la maîtrise des coûts, plutôt que celui de la réduction. Exemples* : Trions mieux, payons juste - Poubelles allégées, budget maîtrisé - Je trie mes ordures, je maîtrise ma facture.

Attention aux messages qui changent en cours de route !

*Exemples tirés du guide « Communiquer sur la tarification incitative »

3. Communication interne à la collectivité

La communication interne sur les coûts du service public de prévention et de gestion des déchets répond également à une forte attente des élus et des services des collectivités locales en vue d'éclairer la prise de décision politique ou technique aux différentes étapes stratégiques. La présentation d'une analyse et la comparaison des coûts du SPPGD issus des matrices permet d'afficher l'évolution des coûts dans le temps, d'avoir un aperçu des tendances globales, de mettre en évidence des pistes de maîtrise des coûts et d'ajustement du financement du service au regard du taux de couverture du coût aidé restant à la charge de la collectivité.

Au-delà du simple constat sur les coûts, il s'agit de mettre en évidence les principaux enseignements de l'analyse afin de mettre les élus en situation d'agir et de décider de l'évolution du service public en fonction des impacts associés, puis de faire des élus les ambassadeurs du projet.



Le **guide méthodologique ADEME « Analyser et valoriser les matrices des coûts »** est destiné aux collectivités exerçant tout ou partie de la compétence déchets et utilisant la matrice des coûts pour les aider à analyser, valoriser et communiquer les résultats obtenus notamment en réunion auprès des élus ou services techniques comme auprès des usagers (<http://www.ademe.fr/analyser-valoriser-matrices-couts>).



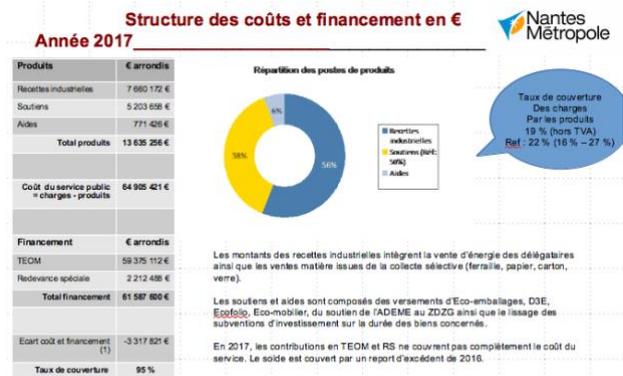
La **synthèse du référentiel national des coûts du SPPGD** (téléchargeable sous <https://www.ademe.fr/referentiel-national-couts-service-public-prevention-gestion-dechets>) présente par typologie d'habitat les principaux facteurs de dispersion des coûts avec l'impact des caractéristiques des services sur les coûts (fréquence de collecte des déchets, mode de collecte et de traitement...).

Quelques conseils issus du guide méthodologique :

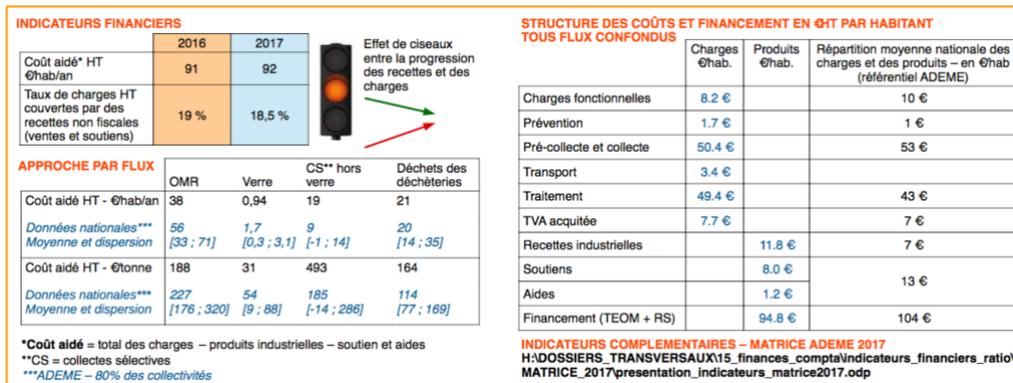
- s'appuyer sur les caractéristiques du territoire qui impactent le niveau du coût du service public : typologie d'habitat, usagers desservis (part des professionnels et résidences secondaires, impact du tourisme...), niveau de service proposé aux usagers et la quantité de déchets collectés ;
- limiter les analyses détaillées des charges et des produits qui nuisent à la compréhension globale des coûts du service. Une analyse des écarts entre les coûts d'une année sur l'autre est souvent pertinente, si les facteurs de variation des coûts sont explicités pour faciliter la compréhension (évolution du service, des tonnages, de la population, du périmètre géographique ou de compétences, des contrats, etc.) ;
- présenter directement les conclusions de ces analyses et les pistes de maîtrise ou d'optimisation des coûts correspondantes ;
- expliquer l'inévitable écart entre le montant du budget déchets et le coût aidé calculé avec la matrice, en explicitant les règles et conventions de remplissage de la matrice ;
- différencier les notions de coût et de financement du service public : d'un côté le coût aidé, coût restant à la charge de la collectivité ou besoin de financement du service public, de l'autre, le montant des contributions appelées auprès des usagers (TEOM, REOM, RS et facturations) ou des collectivités adhérentes pour financer le service public ;
- positionner les coûts par rapport au référentiel national ou à d'autres collectivités ayant un type d'habitat et niveau de services comparable, pour situer le niveau de coût du service public.

Exemple de Nantes Métropole :

Pour Nantes Métropole, les coûts de gestion des déchets issus des Matrices des coûts participent à l'analyse de performance des process et des organisations. Ils peuvent être présentés lors de séminaires préparant les objectifs de performance ou en complément des présentations budgétaires afin d'apporter une approche financière complète des programmes et sous programmes. Les Matrices constituent également un support et un outil pour valoriser des prestations dans les estimations de nouveaux projets. Lors de ces réunions, des visuels dépouillés montrant quelques tableaux de chiffres arrondis et illustrés de schémas (histogrammes, camemberts) sont présentés sur un temps limité avec des commentaires courts, pour conserver l'attention de l'auditoire et éviter de « noyer » les élus et services avec un trop grand nombre de données chiffrées. Quelques ratios sont fournis en complément pour faciliter l'appropriation et la mémorisation des chiffres présentés (euros par habitant et par tonne pour les coûts, kg par habitant pour les quantités...). La Matrice des coûts permet de répondre aux différentes demandes en gagnant du temps avec des informations fiables et accessibles (les tableaux comptables classiques ne parlent à personne), qui peuvent être comparées au référentiel des coûts. Les présentations s'appuient sur les recommandations du guide ADEME « Analyser et valoriser les matrices des coûts ». Par ailleurs, un tableau de bord annuel des indicateurs techniques et financiers est réalisé par la direction des déchets. Il apporte une vue synoptique des principaux indicateurs d'activités ou financiers afin de favoriser l'échange et la transversalité entre services.



Extrait du tableau de bord sur les indicateurs financiers :



4. A l'échelle d'un syndicat de traitement

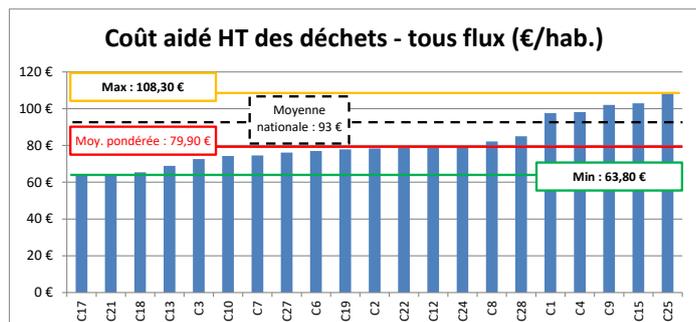
Les syndicats de traitement peuvent constituer un maillon fort du dispositif d'animation locale autour de la connaissance des coûts (proximité géographique, volonté de transparence, échanges déjà fréquents, etc.). Certains jouent déjà ce rôle d'animateur vis-à-vis de leurs adhérents et disposent en général de moyens (humains, financiers, ...) pour animer des réseaux locaux sur la connaissance des coûts et sur d'autres sujets. Les collectivités manquent souvent de temps pour prendre le recul nécessaire à l'analyse des coûts, d'autant plus en cette période post réforme territoriale (Loi NOTRe) qui a parfois bouleversé les expertises internes préexistantes autour de la Matrice des coûts (changement de poste, etc.). Les récentes réorganisations et le besoin d'échanger autour de l'évolution des services sont l'occasion de renforcer le rôle d'accompagnateur des syndicats de traitement, notamment sur les sujets d'harmonisation des modalités de collecte à l'échelle du syndicat, de tarification, de maîtrise des coûts, de communication... Le syndicat peut ainsi contribuer à l'ancrage de la démarche de connaissance et d'analyse comparative des coûts (formation, accompagnement, animation...), comme relai local.

Exemple d'EVODIA :

Évodia s'inscrit depuis 2008 dans une démarche d'optimisation transversale de la gestion des DMA, visant les aspects techniques, financiers, organisationnels et la communication. Évodia a décidé de lancer en 2014 un marché d'accompagnement de ses adhérents vosgiens pour le remplissage et la valorisation de la matrice des coûts, mais aussi pour collecter les données pour le soutien au développement durable (SDD – barème E Eco-Emballages), en profitant de la passerelle mise en place entre la matrice et les données économiques attendues par Eco-Emballages. Les autres objectifs de cet accompagnement, financé à 70% par l'ADEME, étaient multiples :

- Rendre les collectivités à terme autonomes dans le remplissage des matrices de coûts et du SDD,
- Obtenir une lisibilité claire sur la gestion du service déchets et comparer les collectivités vosgiennes,
- Proposer une optimisation individualisée et globale de la gestion des déchets au sein des collectivités.

Cet accompagnement du syndicat et du bureau d'étude retenu, qui s'inscrit dans une démarche TZDZG, a permis la mise en place de 4 à 6 jours/an de remplissage collectif en petits groupes et d'un cadre commun pour la saisie de la matrice des coûts. Le remplissage des matrices en petits groupes, qui perdure aujourd'hui, permet aux collectivités de partager les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques mises en place. Les matrices et les SDD 2013 à 2017 ont été complétés à l'échelle du département, avec un rendu réalisé tous les ans portant sur les différents coûts et leurs évolutions de manière globale avec en complément par adhérent, des focus détaillés sur les charges de structure, de communication, de prévention et la mise en lumière de corrélations.



A partir des résultats 2015, Évodia a mené un autre accompagnement personnalisé des collectivités vosgiennes afin de lancer une dynamique d'optimisation technique et financière dans le cadre de contrats d'objectifs. La démarche vise à élaborer un projet partagé de gestion des déchets à l'échelle départementale à l'horizon 2020 avec un engagement réciproque d'Évodia et de ses adhérents pour mettre en place, chacun selon ses compétences, les actions nécessaires pour atteindre les objectifs fixés conjointement de prévention, recyclage, valorisation, etc et maîtrise des coûts (avec un cout aidé tous flux cible de 75€ HT/hab). La réforme territoriale ayant ralenti cette dynamique (passage de 21 collectivités à 9 en 2017), Évodia a modifié son accompagnement pour travailler en intelligence collective autour de la question : « qu'est-ce qu'un service déchets performant » aboutissant à la mise en place de 3 groupes de travail thématiques sur 2017 : pilotage du service, gestion de la régie et communication. Le syndicat propose ainsi pour les collectivités des rendus locaux (cf. image ci-après) à destination des services sur les coûts de gestion des déchets, avec une caractérisation des déchets par secteur géographique pour une bonne appropriation de ces données essentielles.

Ces rendus locaux ont pour but de :

- Faire se questionner les collectivités sur leur positionnement les unes par rapport aux autres et apporter des éléments d'explication dans le cadre de la fusion,
- Les sonder sur les indicateurs de suivi mis en place, les objectifs de leur SPPGD, les projets en cours ou à venir, l'intégration ou non des outils mis à disposition par le syndicat (caractérisations des déchets, matrice, ...), l'état d'avancement de leur fusion,
- Présenter les groupes thématiques en essayant d'identifier leurs besoins/attentes,
- Aborder le projet d'étude d'optimisation d'Évodia en vue de l'extension des consignes de tri plastiques.



Le remplissage des matrices des coûts à une échelle départementale permet à Évodia de consolider et publier annuellement le coût global de collecte et traitement des déchets dans son rapport d'activité, décomposé par flux (chiffres clés 2017 en téléchargement sous : www.evodia.org).

Évodia a relancé en 2018 un marché unique d'accompagnement sur les coûts.

Pour aller plus loin

Adhérez à AMORCE et participez aux échanges de son réseau



Consultez nos précédentes publications :

- **DE 22** – « Analyse des coûts et module d'exploitation des coûts SINOIE® déchets : se positionner par rapport aux autres collectivités », AMORCE mars 2018
- **DT 74** – « Taux de valorisation matière pour les emballages et les papiers - Analyse croisée avec les coûts », AMORCE avril 2016

Avec le soutien technique et financier de



Réalisation
AMORCE, Pôle Déchets, Christelle RIVIERE
Relecture
ADEME Alexandra GENTRIC

